

## UTOPIE POUR LE TEMPS PRESENT\*

Philippe VAN PARIJS  
Université catholique de Louvain  
Chaire Hoover d'éthique économique et sociale  
vanparijs@etes.ucl.ac.be

*Utopies économiques*, numéro spécial de *Agone*. Philosophie, politique et littérature,  
Marseille; 21, 1999 pp. 91-104.

Si c'est en 1789 que les Temps Modernes ont fait place à l'Époque Contemporaine, c'est, paraît-il, en 1989 qu'à l'Époque Contemporaine a succédé le *Temps présent*, une ère suffisamment différente de la précédente, séparée de la précédente par un ensemble d'événements suffisamment marquants, pour mériter de porter un nom nouveau et transformer dès lors l'Époque Contemporaine en époque révolue, tout comme l'avènement de l'Époque Contemporaine avait transformé en temps révolus les temps que l'on appelait alors, que l'on appelle encore, les Temps Modernes.

Mais alors que 1789 apparaissait comme un moment euphorique d'efflorescence, d'effervescence, d'incandescence des utopies, 1989, en revanche, semblait en sonner le glas. Si 1789 montrait que les rêveurs avaient eu raison de rêver, 1989 semblait au contraire établir, irréversiblement, qu'ils avaient eu tragiquement tort. Si donc l'Époque Contemporaine s'ouvrait, dans l'incertitude certes, mais aussi dans une ivresse, un enthousiasme tout imprégnés d'utopies, le Temps Présent, en revanche, prend son essor dans la désillusion, dans l'irrépressible certitude que la poursuite tenace, courageuse, souvent désintéressée de l'utopie, peut déboucher sur une immense déconvenue, sur la tragédie, sur l'horreur.

Alors, dans ce Temps Présent, né sous d'aussi sobres auspices, y a-t-il encore place pour autre chose que la monotone permanence de ce qui est ? Y a-t-il encore place pour le rêve, l'imagination politiques, sociales, économiques ? Y a-t-il encore place pour des luttes qui ne soient pas que défensives, pour des espoirs qui soient

plus que le revers de nos craintes ? Dans ce Temps Présent qui n'a pu éclore que parce que nous sommes définitivement revenus de la plus vaste utopie d'ère industrielle, dans ce Temps Présent qui est désormais le nôtre, l'utopie est-elle à jamais bannie ?

Ma réponse – mon titre l'implique – est négative. Nous avons aujourd'hui encore le droit – nous avons même le devoir – de rêver, d'imaginer des mondes meilleurs, de donner un contour concret à la conviction que notre monde, notre société ne sont pas les meilleurs que nous puissions construire. Nous avons certes aussi – et dans le Temps Présent plus que jamais auparavant – le devoir d'avoir les pieds sur terre, d'être réalistes. Mais ce ne sont pas là des exigences contradictoires. Car être réaliste, ce n'est pas capituler devant la réalité. C'est prendre conscience des contraintes qu'impose le réel, c'est comprendre les mécanismes qui les sous-tendent grâce aux meilleurs outils intellectuels dont nous disposons. C'est surtout articuler nos stratégies de manière à éviter que nos projets ne s'y fracassent, que nos espoirs ne s'y anéantissent.

Mais trêve de généralités ! Il importe de dire qu'il peut, qu'il doit encore y avoir des utopies. Mais ce ne sont là que paroles insignifiantes si l'on ne prend pas la peine *et le risque* de faire des propositions, d'élaborer des projets, de les soumettre à la discussion et à la critique. Alors donc quelle utopie pour le temps présent ?

## L'ALLOCATION UNIVERSELLE : UNE STRATEGIE RADICALE ET RÉALISTE POUR LA NOUVELLE EUROPE

Je suis résolument favorable à l'introduction – à l'échelle européenne, dans les meilleurs délais possibles et au niveau le plus élevé possible – d'un revenu minimum garanti assuré sous la forme d'une *allocation universelle*. J'entends par là un revenu auquel a droit, de manière absolument inconditionnelle, tout citoyen ou résident permanent. Pour avoir droit à ce revenu, il n'est pas nécessaire d'avoir travaillé et cotisé dans le passé, ni d'être demandeur d'emploi. En outre, le montant de ce revenu est le même pour tous (à âge et invalidité donnés), quel que soit le niveau du revenu que l'on tient d'une autre source et que l'on soit isolé ou cohabitant<sup>1</sup>.

J'y suis favorable pour des raisons qui tiennent au souci de venir à bout de la *pauvreté*, à celui de favoriser *l'émancipation* en général et celle des femmes en

particulier, et à la lutte contre le *chômage*. Je n'examinerai ici que brièvement les deux premiers points, et m'attacherai principalement à éclairer ce qui est en jeu dans le choix entre l'allocation universelle et d'autres modes de lutte contre le chômage.<sup>2</sup>

### *Pauvreté, émancipation*

Il serait absurde de croire que la *pauvreté* n'est qu'une question de revenu monétaire. Mais il serait encore plus absurde de croire que l'on pourrait venir à bout de la pauvreté sans une forme de revenu minimum garanti. Si je suis un ferme partisan de cette forme totalement inconditionnelle de revenu garanti que constitue l'allocation universelle, c'est parce que toute forme conditionnelle de revenu garanti présente à un degré aigu l'un au moins des trois désavantages suivants (et souvent les trois) :

1. Par les intrusions dans la vie privée qu'elle légitime et la stigmatisation sociale qu'elle implique, l'assistance conditionnelle est humiliante pour ses bénéficiaires ;
2. Étant limitée à ceux qui en ont « besoin », elle est retirée à ceux qui commencent à se débrouiller par eux-mêmes, ce qui a pour effet de coincer ses bénéficiaires dans la trappe du chômage ;
3. Elle laisse passer beaucoup des plus démunis entre les mailles du filet de sécurité qu'elle prétend tendre, en raison de l'ignorance, de l'intimidation, de la honte qui les empêchent de faire valoir leurs droits.

L'allocation universelle, par contre, ne donnerait lieu à aucune humiliation, comblerait la trappe du chômage et resserrerait autant que possible les mailles du filet. De plus, et ce quel que soit le niveau du revenu minimum, elle ne serait plus coûteuse que les formules conditionnelles que dans la mesure où le « coût » est mesuré naïvement par le volume des masses financières devant transiter par l'État. Mais, c'est l'inverse qui est vrai si le coût est au contraire mesuré en fonction des ressources réelles (en temps de travail, paperasserie, etc.) qu'une communauté doit consacrer à la gestion de son système de transferts.

*L'émancipation* n'est pas elle non plus une simple question de revenu. Elle n'est cependant pas concevable sans un minimum d'autonomie financière. Or, comment assurer pareille autonomie à toute personne – et en particulier à ces millions de femmes européennes qui n'ont aucun revenu propre et vivent dans une relation de dépendance économique totale à l'égard de leur conjoint – sans tomber dans l'un des deux travers suivants : soit encourager les femmes à *se replier sur leur foyer*, ce qui les enferme dans la cellule familiale ; soit contraindre toutes les femmes à

accepter un emploi en dehors de chez elles, ce qui équivaut à un travail forcé. Pour réaliser l'autonomie financière de tous les individus, hommes et femmes, en évitant le premier écueil, on peut songer à instaurer l'équivalent de ce qui s'appelait en Europe de l'Est la « loi anti-parasites » : une obligation légale d'effectuer un travail rémunéré, corollaire d'un droit à un tel travail qu'il incombe aux pouvoirs publics de fournir en cas de carence du secteur privé. Dans cette hypothèse, on évite certes le premier écueil, mais évidemment par le second.

Pour assurer l'autonomie financière sans recours au travail forcé, on peut envisager ce qu'on appelle parfois un « salaire de la femme au foyer ». Si le second écueil est ainsi évité, il n'en va pas de même du premier ; un tel revenu serait analogue à la « prime de rapatriement » que certains veulent donner aux travailleurs immigrés, les casseroles et les langes jouant ici le rôle du pays d'origine. Assurer une autonomie financière à toutes et à tous en évitant simultanément les deux écueils n'est cependant pas impossible. *C'est précisément ce que réalise l'allocation universelle.*

#### *La fin du plein emploi*

Ceux qui sont favorables à l'allocation universelle pour des raisons qui touchent à la lutte contre la pauvreté ou en faveur de l'émancipation avaient tout autant de raison de l'être il y a dix ou vingt ans qu'aujourd'hui. Cependant, une raison supplémentaire est apparue depuis quelques années : et c'est la force de cette raison qui explique que l'idée d'allocation universelle ait soudain suscité un tel regain d'intérêt.

Voilà bientôt deux décennies que la plupart des pays d'Europe de l'Ouest connaissent une situation de chômage massif. Des millions d'Européens cherchent en vain à travailler. Il n'y a pas suffisamment d'emplois qui soient à la fois *économiquement rentables* (leur coût n'excède pas ce que la demande solvable permet de payer) et *socialement adéquats* (leur rémunération n'est pas inférieure à ce qui est nécessaire pour couvrir les besoins d'un ménage). Pour mettre fin au chômage massif, la solution qui, au début, semblait la plus naturelle, a consisté à promouvoir une accélération de la croissance. Mais vu la vitesse à laquelle le progrès technique éliminait des emplois, il est vite apparu qu'il faudrait un taux de croissance fantastique pour parvenir à stabiliser l'emploi, sans parler d'une réduction du chômage déjà existant — taux de croissance qui, à supposer même qu'il soit possible, n'aurait rien de désirable. D'où l'idée de miser plutôt sur une réduction substantielle du revenu des travailleurs : grâce à une forte réduction du coût relatif du travail, on pourrait réorienter la technologie de telle sorte que moins d'emplois soient sacrifiés. Même une croissance modérée serait alors susceptible de stabiliser et,

graduellement, de résorber le chômage actuel. Cependant, une telle politique risquerait de freiner les gains de productivité et de menacer la stabilité de la demande. Plus encore, elle impliquerait un niveau de vie inacceptable pour une partie importante de la population – et ce d’autant plus qu’une réduction des salaires impliquerait une réduction parallèle des allocations de chômage et des autres revenus de substitution, afin de préserver les incitations au travail.

Si l’on ne peut ou l’on ne veut compter ni sur une accélération de la croissance, ni sur une réduction de salaires, n’y a-t-il pas d’autre option que de considérer le plein emploi comme un objectif inaccessible ? Tel est en effet le cas si nous entendons par plein emploi une situation dans laquelle tous ceux qui le désirent peuvent virtuellement obtenir un emploi à temps plein qui soit *économiquement rentable* (sans subvention d’aucune sorte) et *socialement adéquat* (sans allocation d’appoint). Il n’en va pas de même si nous sommes prêts à redéfinir la notion de plein emploi en éliminant l’une au moins de ces trois dimensions. A chacune d’elles correspond en négatif une stratégie potentielle pour réduire le chômage sans accroissement du taux de croissance et sans baisse des salaires.

#### *Les trois dilemmes de la réduction du temps de travail*

La première stratégie passe par la redéfinition sociale du « plein temps », c’est-à-dire par la réduction de la durée maximale du temps de travail, que ce soit par la diminution du nombre d’années travaillées dans la vie des individus (prolongement de la scolarité obligatoire, abaissement de l’âge de la retraite, années sabbatiques, etc.) ou par la réduction du nombre maximal d’heures de travail annuelles (allongement des vacances, semaine de travail de trente heures, etc.). Puisqu’il n’y a pas assez d’emplois pour tous ceux qui souhaitent en avoir un, ne laissons pas un petit nombre s’en approprier : rationnons-les. Si l’on prend cette stratégie au sérieux pour résoudre le problème du chômage, il faut que la réduction soit à la fois drastique dans son ampleur (le taux de chômage en Europe tourne autour de 10 %) et neutre en termes de coût salarial (sans quoi l’impact dynamique de cette mesure risquerait fort d’annuler l’impact direct du partage des emplois). Le temps de travail doit donc être réduit de 10 % en moyenne, avec réduction correspondante (en moyenne) des niveaux de salaires bruts.

Une telle stratégie se heurte cependant d’emblée à trois dilemmes incontournables. D’une part, soit la réduction des salaires bruts n’est pas différenciée selon le niveau de rémunération (le taux de salaire horaire est simplement maintenu), et les salaires les plus bas chutent en dessous du minimum social ; soit au contraire une réduction plus importante des gros salaires est introduite pour

protéger les revenus les moins élevés tout en maintenant la masse salariale brute globale aux niveaux actuels, et le coût relatif des emplois les moins qualifiés s'accroît considérablement, engendrant par là même une pression visant à les éliminer à travers la mécanisation. En d'autres termes, une réduction drastique et financièrement neutre du temps de travail est nécessairement nocive pour les emplois les moins qualifiés – soit parce qu'elle tue la demande d'emplois (travailler en venant à procurer moins que les revenus de substitution), soit parce qu'elle tue l'offre d'emplois (les entreprises devant payer pour ces emplois un salaire horaire beaucoup plus important qu'auparavant).

Ce n'est pas tout. Comme chacun le sait, le chômage est très inégalement distribué, selon les régions comme selon les qualifications. Cela génère un second dilemme : soit la réduction du temps de travail s'effectue de manière indifférenciée, et entraîne des inefficacités considérables (goulots d'étranglement pour certains emplois qualifiés et dans certaines régions, coûts élevés liés aux requalifications et aux déplacements de la force de travail ou des moyens de production) ; soit elle s'effectue de telle manière qu'elle n'affecte les différentes catégories de travailleurs que dans la mesure où celles-ci correspondent à des secteurs où existent des demandeurs d'emplois ayant les qualifications requises, ce qui préserve l'efficacité du système mais au prix d'inégalités inadmissibles – les chirurgiens et les cadres étant par exemple libres de continuer à travailler 60 heures par semaine, alors que les instituteurs ou les couturières ne seraient pas autorisés à travailler plus de 25 heures hebdomadaires.

Enfin, lorsque l'on songe à la réduction du temps de travail, on pense principalement aux travailleurs salariés. Mais qu'en est-il des travailleurs indépendants ? Là encore, on est acculé à un choix difficile : soit ces derniers doivent être traités comme les salariés et leur travail doit être partagé, et on se retrouve confronté à des problèmes de contrôle insolubles (un inspecteur devant pouvoir déterminer exactement combien d'heures un boucher passe dans son arrière-boutique) sans aucune garantie que les efforts supplémentaires ainsi déployés conduisent à des embauches supplémentaires ailleurs que dans les services de l'inspection du travail ; soit aucune réduction n'est imposée quant au temps de travail des travailleurs indépendants, auquel cas la réduction du temps de travail salarié ne servira qu'à augmenter le nombre des travailleurs « faussement indépendants », c'est-à-dire des travailleurs artificiellement détachés du personnel salarié d'une entreprise à seule fin de pouvoir leur permettre de travailler « à leur compte » autant d'heures qu'ils le désirent. Cela constituerait de surcroît une

injustice flagrante à l'égard de tous ceux n'ayant pas d'autre option que d'être et de rester des travailleurs salariés.

*Subventionner l'employeur ou libérer l'employé ?*

Prendre conscience de ces dilemmes nous aide à comprendre pourquoi la campagne pour la réduction du temps de travail même dans les pays où les organisations syndicales y ont été favorables ne progresse qu'à une allure qui ne suffit même pas à compenser les progrès de la rationalisation du travail. Cela nous contraint du coup à prendre en compte une autre possibilité. S'il n'est pas possible de fournir à tous ceux qui le cherchent un emploi qui soit suffisamment productif (sans intervention externe) pour être à la fois économiquement rentable et socialement adéquat, il est cependant possible d'utiliser les activités qui sont suffisamment productives pour en « subventionner ~ d'autres, plutôt que de tenter (vainement) de partager entre tous les emplois « productifs ».

Deux options sont envisageables, qui diffèrent profondément par les conséquences qu'elles entraînent. La première consiste, dans sa forme la plus pure, à payer une *subvention forfaitaire par emploi* : un montant couvrant approximativement les besoins fondamentaux des travailleurs et de leur famille est versé à l'employeur au prorata du nombre de personnes employées. La seconde formule, dans sa forme la plus pure, réside dans l'introduction d'une *allocation universelle* : une même somme est payée directement à chaque citoyen (ou résident permanent), et donc à chaque travailleur réel ou potentiel, homme ou femme, sans aucune restriction<sup>3</sup>.

Par bien des traits, la subvention forfaitaire par emploi et l'allocation universelle se ressemblent. En particulier, elles s'adressent directement toutes les deux au premier dilemme mentionné à propos de la réduction du temps de travail : les employeurs peuvent employer à moindre coût les travailleurs les moins qualifiés sans qu'il faille pour autant faire passer ces derniers au-dessous du « minimum social », du fait de l'écart entre le *coût* du travail et le niveau de vie qu'entraîne l'allocation versée à l'employeur ou au travailleur. Il y a cependant une différence fondamentale entre les deux approches. Dans la première, la pression exercée pour que le travailleur accepte un emploi reste intacte, alors qu'elle est abolie dans la seconde. Du coup, les emplois moins productifs rendus rentables par la première approche ont toutes les chances d'être aussi rebutants que ceux qui existaient avant, alors que ceux qui sont rendus rentables par la seconde approche ne peuvent exister que si les travailleurs dotés des qualifications requises les trouvent suffisamment attrayants. Or, si ce qui motive la lutte contre le chômage n'est pas quelque fétichisme du travail ou la peur de laisser désœuvrée une partie de la population,

mais bien le souci de donner à chacun(e) la possibilité de bénéficier d'un emploi rémunéré dans lequel il (elle) trouve des satisfactions, il n'y a pas de doute que la formule basée sur l'allocation universelle est préférable. Si, par surcroît, et pour les raisons examinées plus haut, on ne peut espérer éliminer le chômage en accélérant le taux de croissance, en baissant les salaires ou en imposant une réduction du temps de travail, l'allocation universelle offre alors la seule stratégie viable et souhaitable de lutte effective contre le chômage.<sup>4</sup>

### *Un projet pour l'Europe*

Pourquoi la perspective de l'allocation universelle devient-elle particulièrement d'actualité à l'heure des changements qui se produisent aujourd'hui, à l'Est comme à l'Ouest, et qui donnent à l'Europe un nouveau visage ? Les « révolutions démocratiques » en Europe de l'Est ont scellé le destin du rêve socialiste – l'idée qu'un contrôle étatique sur les moyens de production pouvait constituer le cœur d'une société désirable. Il ne s'en suit pas qu'il n'y ait plus de bouleversement majeur à attendre, que nous soyons – dans le meilleur des cas – contraints à stagner dans le type de capitalisme que nous connaissons aujourd'hui, et que les principales batailles qui nous restent soient de nature défensive : protéger les libertés civiles, l'Etat-providence et nos écosystèmes face aux pressions puissantes qui dérivent, directement ou indirectement, de la concurrence capitaliste. Le bouleversement potentiel pour lequel il vaut la peine de se battre est précisément l'introduction de l'allocation universelle, qui s'appuie sur les conquêtes de l'Etat-providence dans le but de réaliser quant à la liberté *réelle* des citoyens ce que l'abolition du servage et de l'esclavage avaient réalisé pour la liberté formelle. Ce bouleversement est pleinement compatible avec l'économie de marché. Il constitue une sorte de « voie capitaliste vers le communisme », une manière de rester fidèle à l'idéal d'émancipation que recelait le « règne de la liberté » communiste, en rejetant le cadre institutionnel des sociétés « communistes » comme une voie inappropriée pour poursuivre cet idéal. L'écroulement de ces régimes rend un capitalisme profondément modifié par l'introduction graduelle d'une allocation universelle substantielle plus actuel que jamais en tant qu'horizon pour les sociétés européennes<sup>5</sup>.

Dans l'immédiat, c'est avant tout au niveau national qu'il faut continuer de songer pour la mise en place graduelle d'une allocation universelle.<sup>6</sup> Mais à mesure que s'approfondit le marché unique européen, l'introduction au moins partielle d'une allocation universelle au niveau européen dépassera peu à peu le stade de la fantaisie. La mobilité accrue des personnes comme du capital, l'accroissement de la compétition généralisée rendent impératif et urgent que soit mise en place, au

minimum, une protection sociale élémentaire à l'échelle européenne. Comment cet objectif peut-il être atteint ? Les différents systèmes de sécurité sociale sont structurés de façon si complexe et selon des modalités qui diffèrent tellement d'un pays à un autre que tenter de les harmoniser sur une échelle significative semble être une perspective sans espoir. On peut donc, plus modestement, penser introduire une formule de revenu minimum garanti européen – sur les modèles des « supplementary benefits » anglais, du « bijstand » hollandais, du « minimex » belge, de la « Sozialhilfe » allemande, du « revenu minimum d'insertion » français, etc. Mais si cette formule devait être uniforme dans l'Union européenne, soit (dans le cas où elle serait peu élevée) elle constituerait une dégradation importante de la situation des plus démunis dans les pays les plus riches de l'Union, dont le revenu minimum est plus élevé que ne le serait un équivalent européen ; soit (dans le cas où elle serait élevée) elle aboutirait au piège d'un chômage massif dans les pays les moins riches, dont le salaire médian actuel est proche de ce que serait un revenu minimum européen. D'autre part, si la formule n'est pas uniforme entre les pays, on peut raisonnablement attendre que s'ensuivent toutes sortes de conséquences malheureuses, qu'elles soient de nature pragmatique ou de nature symbolique (migration sélective vers les pays bénéficiant de l'allocation élevée, sentiment qu'il existe une hiérarchie de « castes » de citoyens européens, dont l'appartenance est fondée sur la nationalité, etc.).

Les voies ainsi esquissées peuvent être empruntées et le seront – au moins au titre d'expérience mentale. Mais ce processus induira de plus en plus de gens à réfléchir à une option alternative très simple. Pourquoi ne pas introduire ce qu'on pourrait appeler une « allocation européenne » : une allocation universelle d'un niveau relativement bas (par exemple, 1500 FF mensuels) versée de façon inconditionnelle à tout résident permanent de l'Union et financée directement par un impôt européen, par exemple pour partie par une taxation uniforme sur la consommation d'énergie des ménages et des entreprises. Cette allocation européenne ne remplacerait évidemment pas les prestations de l'Etat-providence (retraite, allocations chômage, bourses d'étudiants, allocations aux personnes handicapées, formes existantes de revenu minimum, etc.); celles-ci seraient seulement réduites d'un montant net équivalent à celui de l'allocation européenne, et supprimées dans le seul cas où elles n'excèdent pas celle-ci.

Dans les pays à salaires peu élevés ne connaissant pas de revenu minimum garanti, cela équivaldrait à introduire une forme de revenu garanti qui ne provoque pas la création d'une trappe de chômage. Ces pays (et particulièrement leurs régions les plus pauvres), qui ont tendance à consommer beaucoup moins d'énergie par

habitant que d'autres, bénéficieraient ainsi d'un transfert net de ressources important, stable et ne constituant pas une stigmatisation morale, lequel parviendrait directement aux citoyens au lieu d'avoir à passer – au prix d'un effet de « panier percé » – par tout un tas de programmes et d'organisations. D'un autre côté, dans les pays à salaires élevés bénéficiant déjà d'un revenu minimum garanti, l'introduction d'une véritable allocation européenne ressemblerait plus à l'introduction d'un droit au travail qu'à l'introduction d'un droit au revenu. En effet, contrairement à ce qui arrive dans le cadre des systèmes conditionnels de revenu minimum garanti, personne n'aurait à renoncer à son allocation européenne en trouvant un emploi. Ainsi, si cette mesure ne supprimait pas la trappe du chômage – du fait des compléments de revenus conditionnels octroyés nationalement –, elle réduirait cependant significativement son ampleur. Une telle mesure pourrait par surcroît servir de substitut partiel pour la politique agricole européenne. Elle aiderait à garantir un revenu régulier aux petits agriculteurs, et constituerait partout un transfert net massif des villes vers les campagnes. Pour beaucoup – dont je suis –, cette allocation universelle partielle ne constituerait qu'un pas. Mais par delà les débats sur l'introduction d'une allocation universelle au niveau national – qui dans plusieurs pays sont déjà bien engagés –, il importe désormais de prendre au sérieux, scruter, chiffrer, évaluer, différentes variantes de cette utopie européenne.<sup>7</sup>

---

\* Ce texte a pour origine lointaine une intervention au hearing de la Commission des Affaires Sociales du Parlement Européen sur le thème « Le revenu minimum garanti et l'avenir de la sécurité sociale » organisé à Bruxelles en novembre 1986 par le Groupe parlementaire vert-alternatif (GRAEL). Des versions antérieures en ont été publiées dans le Bulletin trimestriel de l'ADEL (Louvain-la-Neuve) 19, 1986; CASH. Journal des chômeurs et des précaires (Paris) 7, juillet 1987; Il Salario di cittadinanza (Elio Giovannini ed.), Roma : Istituto di Ricerche Economiche e Sociali, 1988; L'Europe en Formation (Nice) 275, été-automne 1989; Mensuel M (Paris) octobre-novembre 1991; Garantir le revenu (Gilles Gantelet et Jean-Paul Maréchal eds.), Paris: Transversales, 1992; Green Light on Europe (Sara Parkin & David Fernbach eds.), London: Heretic Books, 1991, Cahiers internationaux du symbolisme (Mons) 71-73, 1992; Entreprise, travail et société. The Millennium Conferences 1993 (Marjorie Jouen, Peter van der Hallen & Benoît Drèze eds.), Bruxelles: Fondation Roi Baudouin, 1993; Citizenship, Democracy and Justice in the new Europe (Percy B. Lehning & Albert Weale eds.), London : Routledge, 1997.

<sup>1</sup> On trouvera sur le site web du Basic Income European Network (BIEN) une bibliographie annotée sur le thème de l'allocation universelle incluant des publications dans l'ensemble des langues européennes, y compris par exemple, en français, les contributions récentes d'Alain Caillé, François Bourguignon, Yoland Bresson, Jean-Marc Ferry, André Gorz, Pierre Rosanvallon, etc. (<http://www.econ.ucl.ac.be/etes/bien/bien.html>). La newsletter trimestrielle du BIEN peut être obtenue gratuitement sous forme électronique sur simple requête à [bien@etes.ucl.ac.be](mailto:bien@etes.ucl.ac.be). Devenir membre du BIEN pour deux ans coûte 25 euros. Devenir membre à vie coûte 100 euros. Pour tout

---

renseignement: Alexander de Roo, secrétaire du BIEN, Parlement européen, 97-113 rue Belliard, B-1047 Bruxelles, [aderoo@europarl.eu.int](mailto:aderoo@europarl.eu.int).

<sup>2</sup> Depuis la rédaction de ce texte, j'ai développé une justification éthique systématique de l'allocation universelle dans Real Freedom for All. What (if Anything) Can Justify Capitalism?, Oxford: Oxford University Press, 1995, paperback 1997. L'argumentation en est brièvement esquissée en français dans les chapitres 8 et 9 de P. Van Parijs, Qu'est-ce qu'une société juste ? (Paris : Le Seuil, 1991) et surtout dans le premier chapitre de Refonder la solidarité (Paris: Cerf, 1996). Pour une présentation brève de l'allocation universelle comme stratégie de lutte contre le chômage, voir aussi "De la trappe au socle: l'allocation universelle contre le chômage", publié notamment dans le Bulletin du MAUSS 7(1), janvier-juin 1996 et dans Liber 33, décembre 1997.

<sup>3</sup> Une formule intermédiaire résiderait dans une allocation versée directement à chaque travailleur (réel ou potentiel), mais seulement à condition qu'il ou elle travaille réellement ou se rende disponible pour tout emploi approprié à plein temps.

<sup>4</sup> Pour une comparaison moins sommaire de l'allocation universelle et de différentes formes de subventions aux emplois peu rémunérés, voir Salinas, Claudio and Philippe Van Parijs. 1998. Basic Income and its cognates. Puzzling equivalence and unheeded differences between alternative ways of addressing the "new social question", Université Catholique de Louvain: Chaire Hoover d'Éthique économique et sociale, DOCH n° 46, septembre 1998, 60p. (disponible sur <http://www.econ.ucl.ac.be/etes/bien/bien.html>).

<sup>5</sup> L'allocation universelle est présentée et discutée sous cet angle dans un numéro spécial de la revue Theory and Society (ed. Reidel, Dordrecht), vol. 15, numéro 5, 1986.

<sup>6</sup> La proposition d'"allocation universelle partielle" faite en 1985 par le Conseil scientifique néerlandais pour la politique gouvernementale (W.R.R.) dans son célèbre rapport Safeguarding Social Security (rapport 26, version anglaise abrégée, La Haye 1985) me semble toujours constituer le modèle de transition le plus prometteur. Voir aussi les échos aux débats irlandais, autrichien et allemand sur <http://www.econ.ucl.ac.be/etes/bien/bien.html>.

<sup>7</sup> Dans ce sens, voir le dernier chapitre d'Anthony B. Atkinson, Poverty in Europe, Oxford: Blackwell, 1998.